



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Royaume du Maroc
Parlement

Réunion parlementaire à l'occasion de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement du Royaume du Maroc

6 – 7 décembre 2018, Rabat (Maroc)

M. José Ignacio Echániz, rapporteur de la conférence
Allocution de clôture

La conférence parlementaire de Rabat, organisée par le Parlement marocain en collaboration avec l'Union interparlementaire, a rassemblé 220 participants, parmi lesquels un grand nombre de parlementaires, représentant plus de 50 parlements nationaux et régionaux.

Bien que mon allocution ne puisse en aucune manière rendre pleinement justice à la richesse des débats, je vais tenter de résumer les principaux messages formulés par les intervenants et les parlementaires au cours des deux journées écoulées.

1. Tous les participants ont souligné que les migrations sont un phénomène normal, qui a de tout temps façonné le cours de l'histoire humaine. Pour reprendre les termes utilisés par un intervenant : "Que cela nous plaise ou non, les êtres humains se déplacent et se déplaceront." Il a toutefois été précisé qu'en termes relatifs, le phénomène migratoire n'a pas augmenté avec le temps, les migrants représentant 3,3 pour cent de la population mondiale.
2. Bien qu'il n'y ait pas de différence entre les droits de l'homme des "réfugiés" et ceux des "migrants", les premiers bénéficient d'une protection spéciale en vertu de la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés et son protocole facultatif. Simultanément, plusieurs participants ont souligné qu'un grand nombre de ceux qui quittent leur pays n'entrent dans aucune de ces deux catégories. En réalité, les migrants se déplacent pour un ensemble de raisons plus ou moins graves, ce qui les met dans une situation ne leur permettant pas de prétendre valablement au statut de réfugiés. Toutefois, ils ne quittent pas volontairement leur pays, où ils auraient préféré demeurer. Il est d'ailleurs souvent difficile de déterminer dans quelle mesure la migration est volontaire ou involontaire. Il faut donc que nous cherchions à mieux comprendre ces réalités et à adopter des définitions juridiques étendant la protection aux migrants courant des risques ou ayant des besoins particuliers.
3. Plusieurs participants ont critiqué la mésinformation du grand public visant à "politiser" les flux et les phénomènes migratoires. Ils ont souligné que la forte insistance, dans la sphère publique, sur ce qui a été qualifié de "crises migratoires" avait complètement brouillé notre vision de ce en quoi consiste réellement la migration, qui n'est autre que la mobilité de la main-d'œuvre du XXI^{ème} siècle. La forte dépendance de nos économies et de notre développement à l'égard des migrations a été à de nombreuses reprises évoquée, tout comme le fait que 90 pour cent des migrants participent directement ou indirectement au marché du travail ou mènent une activité économique quelle qu'elle soit. Alors que les travailleurs migrants sont indispensables à la bonne santé de l'économie, notamment dans les régions du monde où la population diminue, les réponses politiques apportées tournent le dos à cette réalité et font de plus en plus souvent la part belle aux restrictions et au contrôle des flux migratoires. Certains participants ont en outre insisté sur le fait que la majeure partie des

migrations sont intrarégionales, contrairement à ce que pourraient parfois nous amener à penser certains gros titres de journaux. Des appels ont également été lancés pour que nous cessions d'établir une distinction entre ceux qui ont le droit de se déplacer et les autres, le but ultime étant de permettre à tout un chacun de se déplacer librement.

4. Certains participants ont souligné que nous traversons une crise humanitaire, qui coûte la vie à des milliers de migrants pendant leur voyage vers leur destination finale. Les Etats dans leur ensemble ont à de nombreuses reprises été appelés à faire tous les efforts en leur pouvoir pour sauver des vies. Il a été fait allusion au travail important réalisé par le CICR pour éviter que les migrants ne disparaissent et pour comprendre ce qui leur est arrivé lorsqu'ils sont portés disparus.
5. Plusieurs participants ont souligné le lien entre les migrations et un certain nombre de déterminants. Il faut remédier à ces causes pour garantir des migrations volontaires et sûres, menées dans le souci de protéger les droits des migrants. Les participants ont mis en évidence un éventail de facteurs poussant les migrants au départ. Un accent particulier a été mis sur les nombreux cas de conflits armés et de guerres qui déchirent le globe, provoquant le déplacement de millions d'individus, particulièrement en Afghanistan, en Iraq, dans la République arabe syrienne et au Venezuela. Parmi les autres causes des migrations ont été mentionnés la pauvreté, l'absence de conditions de vie dignes et de travail décent, le manque de perspectives de développement et l'effet dévastateur des changements climatiques. Le droit "de ne pas migrer" a été évoqué, car il pourrait permettre aux migrants potentiels de rester dans leur pays, plutôt que d'être forcés par les circonstances à s'exiler. Plusieurs participants africains ont souligné que l'Europe se transformant en forteresse, les pays d'Afrique du Nord sont de plus en plus fréquemment appelés à remédier à la situation des migrants qui se trouvent bloqués en mer méditerranée lors de leur tentative de passage. Certains ont estimé que l'Europe était tout à fait disposée à accepter les travailleurs qualifiés, mais pas les autres, et appelé de leurs vœux davantage de solidarité interétatique. Tout au long de la conférence, la nécessité de faire preuve de davantage de solidarité et d'un meilleur partage des responsabilités n'a cessé d'être soulignée. Les participants, se référant plus particulièrement au continent africain, ont convenu du caractère essentiel du soutien matériel et financier apporté au développement, de la hausse des investissements et de l'intégration économique régionale pour résoudre les pressions poussant, voire contraignant, les migrants à quitter leur pays d'origine. L'importance de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, susceptible de constituer une stratégie à long terme viable pour aborder ces questions, a aussi brièvement été évoquée.
6. Les participants ont mentionné les principaux facteurs d'attraction et de répulsion à la base des migrations, notamment l'éducation et la formation, dont l'absence débouche sur la marginalisation, l'exclusion et la mise à l'écart d'un grand nombre de personnes en âge de travailler, surtout des jeunes, dans les pays d'origine et de destination. Les participants ont reconnu que l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la formation et au développement permanent constituerait un élément essentiel pour pallier la pénurie croissante, à l'échelle de la planète, de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et ayant les qualifications techniques et professionnelles recherchées. Si cette pénurie n'était pas prise en considération, elle menacerait les économies et les sociétés en les privant de talents et de ressources éducatives ou en suscitant un "exode des cerveaux", tout particulièrement dans les pays les moins développés.
7. Certains participants ont évoqué la contradiction existant entre la nécessité avérée de disposer de canaux de migration régulière légaux et accessibles et les appels à une plus grande efficacité du contrôle migratoire et de la restriction des mouvements, particulièrement dans le contexte de l'immigration clandestine. Parmi les solutions proposées figurent l'amélioration des canaux de migration régulière dans le but de prévenir le recours à des passeurs et l'intensification des efforts visant à lutter contre le trafic organisé de migrants et la criminalité organisée. Les participants ont appelé à un renforcement de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le trafic et le passage clandestin de migrants.
8. Le regard hostile porté par les médias, le durcissement de l'attitude du grand public et les propos négatifs tenus par les dirigeants politiques à l'égard des migrants et des réfugiés ont suscité de vives inquiétudes lors de la conférence. Les participants ont plaidé en faveur d'une orientation politique ferme mettant l'accent sur les aspects bénéfiques de la migration, ainsi que de prises de position fondées sur les faits de la part des parlementaires, des

responsables gouvernementaux, des dirigeants d'entreprises et des autres parties prenantes. Il a été proposé que les parlements présentent des programmes d'action nationaux concertés et renforcent la législation nationale contre le racisme et la xénophobie et en faveur de la non-discrimination et de l'égalité. Des efforts doivent également être consentis pour favoriser les contacts et le dialogue entre les migrants et les communautés hôtes. L'instauration de politiques facilitant efficacement l'intégration des migrants et soulignant leur contribution positive a été considérée comme cruciale. Il a aussi été relevé que la migration, tout en étant une source de développement, constituait également un sujet très controversé au sein de certains parlements nationaux et que les parlementaires ne devaient pas rester sourds aux craintes exprimées par la population, notamment celles des travailleurs à faibles revenus vis-à-vis de la concurrence exercée par une main-d'œuvre bon marché ou encore celles des personnes âgées inquiètes de la hausse de la criminalité. Il a également été précisé que ce sont avant tout les populations locales qui paient le prix des changements démographiques et que ce sont en grande partie les pauvres qui sont appelés à accueillir d'autres pauvres. Les vagues soudaines de migrants peuvent poser de sérieuses difficultés d'intégration et susciter de la résistance dans certains segments de la population locale des pays de destination. La reconnaissance et la compréhension des craintes et des inquiétudes de la population locale ont été considérées comme importantes, ainsi que la prise en charge des coûts parfois importants suscités par la migration, en particulier pour les classes à revenus faibles.

9. Plusieurs participants ont évoqué le recours à des principes fondamentaux tels que l'inclusion, la non-discrimination, l'égalité et l'intégration pour accueillir les migrants et les réfugiés dans les communautés. Ces principes sont essentiels pour qu'ils soient bien intégrés dans la société et pour maintenir la cohésion sociale de populations de plus en plus hétérogènes. Les participants ont souligné la nécessité de consacrer une attention renouvelée à la question des conditions et du soutien optimaux pour l'intégration, ainsi qu'à celle du respect de l'identité des migrants et des communautés d'accueil dans l'optique de construire une société inclusive.
10. Une part significative de la conférence a été consacrée au Pacte mondial, son contenu et son importance pour les parlements et les parlementaires. Ce Pacte est un document visionnaire, fruit de difficiles consultations et négociations. Ces négociations se sont révélées particulièrement ardues parce qu'elles concernent un sujet crucial, mondial par nature, et pour lequel il est indispensable d'adopter une perspective planétaire. Le caractère complet du Pacte a été clairement mis en évidence. Il s'agit d'un document de compromis représentant correctement et de façon équilibrée les avis et les inquiétudes de tous les partenaires. Les participants se sont donc déclarés déçus que plusieurs pays aient choisi de se retirer ou de se dissocier de cette initiative et des engagements qu'elle prévoit. Ils ont exprimé l'espoir que ces pays finiraient par revenir sur leur décision en soutenant le Pacte et en contribuant à sa mise en œuvre.
11. Il a été précisé que le Pacte mondial n'est pas un instrument contraignant. Les engagements qu'il contient ne doivent donc pas être considérés comme un "fardeau" exigeant une application immédiate et complète. Il convient plutôt de le considérer comme une ressource susceptible d'orienter et d'alimenter les grands débats nationaux sur la migration et les conclusions qui en découlent. Il a été démontré que l'idée du Pacte n'était pas de sanctionner les Etats, mais de permettre l'instauration d'un cadre de coopération interétatique accordant une place particulière aux partenariats de mise en œuvre.
12. Le Pacte mondial contient plusieurs références claires aux parlements, en particulier dans la partie relative à la mise en œuvre et à l'examen des engagements. Pendant la conférence, il a été précisé que les parlements peuvent contribuer à l'application du Pacte en donnant la preuve de leur attachement à des prises de position politiques reposant sur les faits, en élaborant des politiques et des lois, en s'inspirant des diverses solutions proposées par le Pacte, en soumettant ces politiques et ces lois à leur contrôle parlementaire et en plaidant en faveur du dialogue régional et international. Les parlements et leurs membres doivent donc désormais porter la discussion à l'échelon supérieur en débattant de ces questions et en adoptant des plans d'action parlementaires concrets contribuant à traduire ces engagements en réalités nationales palpables.

Je vous remercie de votre attention.

* * * * *